

Paris, le 21 mars 2025

RÉFORME DE L'ANNÉE DE TERMINALE PROFESSIONNELLE : ON AVANCE À L'AVEUGLE

À moins de deux mois des premières épreuves ponctuelles du baccalauréat professionnel, qui débutent le 12 mai, les équipes des lycées professionnels et les élèves de terminale professionnelle n'ont toujours aucune information précise sur le déroulement du « double parcours ». Il s'agirait d'une période de préparation à la poursuite d'études ou d'une période de formation en milieu professionnel non certificative, pour laquelle l'élève recevra une allocation dérisoire.

Dans des lycées professionnels, les directions n'hésitent pas à déléguer aux collègues ce qui revient à l'institution, à savoir l'organisation des 4 ou 5 semaines du « double parcours » : réunions imposées en dehors des heures de cours et organisation de groupes de travail non rémunérés pour rendre des propositions d'organisation en mars.

Des modalités diverses s'appliquent : maintien de l'emploi du temps, regroupement de classes... Dans certains lycées, on n'hésite pas à jouer la carte de l'inégalité en proposant aux élèves qui choisissent le parcours de préparation à la poursuite d'études des cours de prévention-santé-environnement (PSE), alors que les élèves en parcours d'insertion professionnelle ne bénéficieront pas de cette préparation à l'épreuve.

SUD éducation revendique :

- le retour à des épreuves ponctuelles pour toutes les disciplines en juin ;
- l'annulation du « double parcours » en fin d'année de terminale professionnelle.